



BOURGES VOILE

Avis de Course

CHAMPIONNAT DE LIGUE REGIONAL DE VOILE BANQUE POPULAIRE« VAL de France »

Nom de la compétition : **Régate de ligue CATAMARAN N°4**

Date : **12 mars 2017**

Lieu : **Val d'Auron (Bourges)**

Organisation : **BOURGES VOILE**, sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

Grade : **5A**

1. (1) Règles applicables:

- Les règles telles que définies dans les « Règles de course à la voile » **(RCV) 2017-2020**
- Les règlements fédéraux (FFV)
- Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers (précisées en annexe)
- Les règles des classes admises à concourir, sauf si l'une d'entre elles est modifiée par les IC ou ses annexes
- Le présent avis de course, les instructions de course avec leurs annexes
- Le règlement sportif de la ligue de voile du Centre
- Le règlement de la navigation de plaisance du plan d'eau

2. (2) Publicité

- Les responsables de voiliers portant une publicité individuelle devront présenter une autorisation valide délivrée par la FFV (prescription ISAF, article 20)

3. (3) Admissibilité et inscription

- Tous les bateaux en intersérie : **Multicoques de sport**
 - Les inscriptions seront enregistrées sur place au club house le **12 mars 2017 à partir de 9h30**
- Coureurs admis à participer
 - Les concurrents licenciés à la FFV doivent présenter au moment de leur inscription :
 - Leur licence FFV valide, portant le cachet médical (ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication datant de moins d'un an)) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - Les concurrents étrangers doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une autorité nationale membre de l'ISAF.
- Un certificat médical de non contre-indication datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs

4. (5) Droits à payer : gratuit

5. (7) Programme

- **Dimanche 12 Mars 2017** : le 1er signal d'avertissement est fixé à 11h00. Courses à suivre.
- Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h
- Le nombre de courses est limité à 5.

6. (9) Instruction de course

- Les annexes aux instructions de course type seront affichées selon les « Prescription Fédérale » au plus tard 60 minutes avant le 1^o signal d'avertissement (Tableau d'affichage officiel au club house)

7. (11) Parcours

- Le parcours sera de type construit

8. (13) Classement:

- Deux courses devront être validées pour valider la compétition
- A partir de 3 courses courues et validées, il sera retiré une manche pour le calcul des résultats.

9. Communication radio

- Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. (20) Décharge de responsabilité

- La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel)

11. (21) Assurance

- Les concurrents étrangers non licenciés FFV devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

12. (22) Informations complémentaires

- Pour toute information complémentaire veuillez contacter :

Siège : Base de Voile du Val d'Auron 18000 Bourges –
Président du club : Alain Huguel – Tél. : 06 70 77 66 23
Site web : bourgesvoile@online.fr